



Le pèlerinage

Plusieurs centaines de personnes ont assisté hier, près de Lannion (Côtes d'Armor), à un pèlerinage islamo-chrétien unique en son genre, dans une ambiance à la fois recueillie et festive.

ACTU

L'INDEPENDANT

EN FRANCE ET DANS LE MONDE



Le changement

Raul Castro a semblé renoncer aux "changements structurels" promis pour Cuba, l'an dernier préférant se concentrer sur la rénovation des infrastructures du pays.

Des taureaux en fugue dans les Alpilles

Une vingtaine de taureaux échappés samedi de leur enclos étaient toujours en fugue hier en fin d'après-midi dans les Alpilles où les opérations de capture se poursuivront aujourd'hui.

Ces taureaux, de race camarguaise, ne sont pas des bêtes de combat et ont des cornes limées. Ils pèsent aux alentours de 200 kilos et sont bien moins imposants que les taureaux espagnols qui peuvent atteindre jusqu'à 600 kilos.

Plusieurs taureaux ont pu être récupérés hier. En fin d'après-midi, 25 sur 48 étaient "neutralisés" et les 23 autres localisés dans des champs de tournesols ou des pinèdes, à l'écart des zones urbaines entre Saint-Rémy-de-Provence (10.000 habitants), Eyragues (4.000 habitants) et Maillane (2.000 habitants).

Les habitants et touristes, nombreux dans la région en cette période de l'année, ont été appelés à la prudence.



Le policier mis en examen pour viol remis en liberté : le parquet fait appel

Le parquet de Marseille fera appel de la remise en liberté sous contrôle judiciaire d'un policier marseillais mis en examen samedi pour "viol par abus d'autorité" sur une gardée à vue. "Nous considérons que la détention provisoire est opportune et nécessaire pour ces faits d'une gravité particulière", a déclaré le procureur de la République de Marseille, Jacques Dalles. L'officier de police judiciaire, âgé d'une quarantaine d'années, a été mis en examen pour "viol par abus d'autorité" pour avoir obligé une jeune femme gardée à vue dans une "banale" affaire d'escroquerie à lui pratiquer une fellation, avait indiqué le parquet samedi. L'affaire s'est déroulée récemment. Affecté à la brigade de répression des atteintes aux biens (Brab) de la Sûreté départementale de Marseille, l'homme a reconnu les faits, selon le parquet et son avocat, M^e Gérard Bismuth. "Il a reconnu. Il a "disjoncté". Il explique qu'il croyait qu'elle était consentante. Il pensait qu'un climat de sympathie s'était instauré entre eux. Il reconnaît une faute déontologique mais il n'a pas utilisé de violence", a déclaré Me Bismuth.

La ministre de l'Intérieur a fermement condamné hier dans un communiqué "les actes inadmissibles qu'aurait commis un gardien de la paix de Marseille à l'égard d'une gardée à vue dont il avait la responsabilité".

Incendie dans le Rhône : la piste d'un drame familial

Quatre membres d'une même famille ont péri dans l'incendie de leur maison, vendredi, près de Lyon. Des traces de coups ont été découvertes sur les corps de la mère et d'un des deux garçons.

L'enquête, qui avait privilégié dans un premier temps la thèse de l'accident dans l'incendie qui a coûté la vie à quatre membres d'une même famille à Francheville (Rhône), s'est élargie hier à la piste d'un drame familial, selon la gendarmerie.

Un drame familial ?

Des traces de coups sur les corps de la mère et d'un des enfants et

la présence de produit inflammable aux deux étages de la maison ont été relevés par les enquêteurs qui "continuent" de travailler "sur l'hypothèse accidentelle", tout en l'"élargissant à la thèse du drame familial", a déclaré le lieutenant-colonel Gouvard, adjoint du commandement de la gendarmerie du Rhône.

Au cours de l'enquête de flagrante, des experts en incendie ont re-

trouvé sur les lieux du drame des traces d'un produit inflammable ainsi que deux bidons vides de cinq litres de ce produit encore non identifié.

Des traces de coups sur les corps de 2 victimes

Les premières analyses du médecin légiste ont par ailleurs révélé des traces de coups sur le corps de la mère et sur l'un de ses deux garçons, ce que l'autopsie pratiquée en début de semaine devra préciser.

Des proches de la famille, entendus par les enquêteurs, ont également évoqué "des tensions dans le couple" qui était rentré vendredi quelques heures avant le drame, de vacances au Vietnam d'où la mère était originaire.

"On va voir si c'est une piste sur laquelle nous pouvons travailler ou pas", a indiqué, prudent, le lieutenant-colonel Gouvard.

Il faudra encore attendre les analyses scientifiques - l'autopsie et le rapport concernant le produit inflammable prévu vers la fin de la semaine - pour confirmer ou infirmer la thèse d'un drame familial.

D'autres auditions devraient être effectuées pour mieux cerner le profil des victimes installées à

Francheville depuis longtemps et décrites par des voisins comme des "gens plutôt discrets mais avec un bon contact avec leur environnement immédiat", selon le lieutenant-colonel Gouvard.

Les victimes mortes par asphyxie

L'incendie survenu vers minuit, dans la nuit de vendredi à samedi, a coûté la vie au couple formé d'un représentant commercial de 48 ans et d'une enseignante de 38 ans, et à leurs deux garçons de 11 et 13 ans.

Selon les premiers éléments de l'enquête, le feu semble être "parti du deuxième étage et des combles", avant de ravager l'intérieur de la maison située dans un quartier résidentiel de Francheville, dans la banlieue de Lyon.

Quatre lances et plus d'une heure et demie ont été nécessaires pour éteindre l'incendie.

C'est ensuite vers 2 h, lors des recherches dans les débris que les corps des parents ont été découverts au premier étage de la maison, puis ceux des enfants au deuxième étage.

Les victimes seraient mortes par asphyxie, pendant leur sommeil, en raison des nombreuses fumées dégagées par l'incendie.

Angers : un enfant blessé et un mort dans un feu

Un homme est mort et son fils âgé de six ans a été grièvement blessé dans la nuit de samedi à dimanche dans l'incendie vraisemblablement accidentel d'un appartement à Trélazé, en périphérie d'Angers.

Le feu, qui a pris dans un canapé, s'est déclaré vers 2 h 40 pour une raison encore inconnue, a précisé la police. Les secours ont retrouvé les corps inanimés des victimes, asphyxiées par les fumées, dans l'appartement qui se trouve au troisième et dernier étage d'un im-

meuble d'habitation du centre de Trélazé.

L'homme, âgé de 30 ans, était décédé. L'enfant a été réanimé par le Samu avant d'être hospitalisé au CHU d'Angers en réanimation pédiatrique.

Le sinistre, qui a mobilisé une vingtaine de pompiers, a pu être maîtrisé vers 3 h 30. Seul l'appartement a été endommagé par les flammes.

Le parquet d'Angers a ouvert une enquête pour déterminer les circonstances de ce départ de feu.

Le colis-voiturage : une bonne idée "écolo" pour faire voyager les objets

Un atomixer, un four en verre, des tas de couverts, un évier en fer dorment dans votre garage alors qu'ils pourraient être utiles à tatie Jeanne à l'autre bout de la France. Trois Alsaciens viennent de créer sur internet un site pour permettre de trouver un automobiliste "messagers".

Mis en route à la mi-juin, le site "colis-voiturage.fr" se propose de mettre en relation des particuliers pour faire transiter des objets par la route. Sur le même principe que le co-voiturage, le "colis-voiturage" est disponible pour quiconque veut envoyer un objet par le biais de "messagers" qui sont en fait des automobilistes effectuant régulièrement ou ponctuellement un trajet.

Imaginons une mère de famille habitant Toulouges dont le fils part faire ses études à Grenoble. Elle veut lui donner sa vieille machine à laver. Il lui suffit de cliquer, d'indiquer le poids et la taille de la machine. Un automobiliste "messenger" doit aller à Grenoble. Il la contacte par courriel et ils s'organisent.

Jean-François Rey, créateur de la SARL Colis-voiturage.com avec deux "copains de foot", insiste bien : "Il s'agit d'utiliser les flux existants... Si quelqu'un se propose de faire un détour de plus de 30 km pour apporter un objet, cela fausse le système." Système qui se veut "écolo" à l'heure de la flambée du prix du pétrole. Il s'agit de ne plus rouler "à vide" sur un trajet que vous auriez effectué et de toucher quelques euros pour faire le plein.

Colis-voiturage explique bien qu'il ne s'agit pas faire concurrence à la Poste ou à la Sernam ou à tout autre transporteur professionnel. Il s'agit de faire voyager "des objets qui traînent au fond de la cave" et qui n'en auraient pas bougé autrement Jean-François Rey.

L'idée a germé dans son esprit il y a deux ans. "J'avais de la famille dans le sud de la France et des objets sans valeur à faire transiter", se rappelle-t-il. Après un an et demi de gestation, le site finit par voir le jour.

Un mois après la mise en route du colis-voiturage, le site abrite près de 1700 inscrits. 2/3 sont des "messagers", 1/3 des expéditeurs. Pour le moment Jean-François Rey et ses deux associés, Olivier Négélé gérant, et Sascha Goepf patron d'une société d'édition de site internet, gèrent tout eux-mêmes travaillant beaucoup la nuit. "Il faudra sûrement apporter des améliorations. Et pourquoi pas développer le concept sur toute l'Europe."

Pour l'instant les inscriptions sont gratuites pour tout le monde expéditeurs comme messagers. Le 1^{er} octobre, le site passera en version payante. Les messagers pourront alors s'abonner moyennant 5 euros par an.

Carole Vignaud



Un pot de fleurs (même fausses) peut venir égayer le domicile de la tante Jeanne au lieu de prendre la poussière au grenier.

Ça roule ?

Tout comme l'américano-perpignanais Pierre Omidyar, créateur d'e.bay, Jean-François Rey mise sur le principe : "les gens sont gentils au fond".

Il admet qu'il y a une part de risque comme pour tout site de mise en relation, tels que les sites de rencontre.

"On ne peut pas connaître les in-

tentions des gens, c'est très difficile", reconnaît-il, "mais les messagers et les expéditeurs sont obligés de fournir leur numéro de téléphone, leur portable, la plaque d'immatriculation".

Pour éviter de se transformer en "fourmi" pour les passeurs de drogue, la vigilance est donc de mise. Comme pour toute relation humaine.

FAITS DIVERS

Ariège : un mort et un blessé dans une collision entre un train et une voiture

Une collision entre un TER assurant une liaison entre Toulouse et Ax-les-Thermes et une voiture a fait un mort et un blessé hier matin près d'un passage à niveau de Sinsat (Ariège) sur la RN20.

Les deux victimes se trouvaient à l'arrière d'un véhicule qui a percuté, vers 9 h 30, une voiture à l'arrêt devant la barrière d'un passage à niveau, avant d'être projeté sur l'ancienne maison de garde-barrière et de finir sa course sur la voie ferrée, où il a été happé par le train et traîné sur une centaine de mètres.

En Isère et dans la Manche aussi. Hier matin également, les deux passagers d'une voiture ont été blessés, dont l'un grièvement, dans la collision entre leur véhicule et un train à un passage à niveau à Airel (Manche), près de Saint-Lô. Hier après-midi, c'est dans l'Isère qu'un nouveau drame s'est produit. Le conducteur d'un véhicule a été tué dans un choc entre son véhicule stationné pour une raison inconnue sur les rails et un TER.

Alègre : non-lieu dans quatre dossiers

Une ordonnance de non-lieu a été rendue dans quatre dossiers dans lesquels le tueur en série Patrice Alègre, par ailleurs condamné à la réclusion à perpétuité, avait été mis en examen.

Ces non-lieux concernent les mises en examen de Patrice Alègre pour les meurtres de deux massaises, Josette Legoy, et Josette Poiroux, l'enlèvement et la séquestration d'une mère de famille, ainsi que le viol avec arme d'une quatrième femme. Tous ces crimes ont été commis entre 1987 et 1992. Le parquet de Toulouse avait requis ces non-lieux en octobre 2007.

Canyoning dans les Pyrénées : un Espagnol retrouvé mort

Le corps d'un Espagnol de 34 ans, qui pratiquait le canyoning, a été retrouvé hier matin aux Eaux Bonnes (Pyrénées-Atlantiques).

Selon les premiers éléments de l'enquête, le jeune homme, qui descendait ce canyon en compagnie de trois amis et qui était assuré par une corde, a disparu samedi soir au moment où il descendait sous une cascade.

Var : trois hommes mis en examen après une fusillade mortelle

Trois hommes soupçonnés d'être impliqués dans la fusillade qui a fait deux morts et trois blessés vendredi dans un camp de gens du voyage au Revest-Les-Eaux (Var) ont été mis en examen hier.

Des mandats de dépôt ont été requis par le parquet qui a ouvert une information judiciaire des chefs "d'homicides volontaires et de tentatives d'homicides volontaires". Agés d'une trentaine d'années, les trois hommes sont issus d'une même famille.